

Ville de Landivisiau - Séance du 15 mai 2019 - n° 2019/310

**RUE DE L'ARGOAT - VENTE D'UN DELAISSE D'ACCESSOIRE DE VOIRIE AU PROFIT DE MADAME PRONO ELIANE**

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courriel en date du 10 avril dernier, Madame PRONO Eliane, souhaite se porter acquéreur d'un délaissé d'accessoire de voirie, d'une surface approximative de 152 m<sup>2</sup>, situé 32 rue de l'Argoat, afin de permettre l'accès au sous-sol de sa propriété.

VU l'avis favorable des commissions « Urbanisme et du Commerce - Artisanat » et « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 6 mai 2019,

Ayant entendu ses rapporteurs, Messieurs MICHEL et MORRY, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le déclassement du domaine public de cette emprise foncière pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune ;

**AUTORISE EGALEMENT** la vente de ce délaissé dont la superficie exacte sera déterminée par le document d'arpentage au prix de 4.57 €/m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que la vente sera passée en la forme notariée,

**PRECISE EGALEMENT** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 15 mai 2019

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....15 MAI 2019

Et de la publication, le.15 MAI 2019

Fait à Landivisiau, le.....15 MAI 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL